

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24072</p>
---	--	---

SEANCE du : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 2 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN	Sandra CAILTON, pouvoir à Marinette TALLIER	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jean-François MOREAU, pouvoir à Bérandère BAZANTAY	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pascale GABILY
Sandrine DELUGEAU		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHERSON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Engagement de procédure et signature de l'accord cadre pour le programme fauchage - élagage sur la commune de Bressuire et les communes déléguées

Bérandère BAZANTAY présente le dossier.

L'accord cadre de fauchage et élagage sur la commune de Bressuire et ses communes déléguées est arrivé à échéance.

La Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les articles R2124-1, L2124-2, L1111-4, L2125-1, R2121-8, R2162-4, R2162-5, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agira de recourir à un accord cadre mono-attributaire à bons de commande de 12 mois renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 4 ans.

L'accord cadre à bons de commande sera conclu sur les montants suivants :

- Montant maximum sur les 12 mois : **170 000 € HT** soit **204 000€ TTC**
 Soit pour les 4 ans, montant maximum : **680 000 € HT** soit **816 000€ TTC**

Vu les articles R2124-1, L2124-2, L1111-4, L2125-1, R2121-8, R2162-4, R2162-5, R2162-13, R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240412-DG_DEL_2024_072-DE
 Date de télétransmission : 12/04/2024
 Date de réception préfecture : 12/04/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif au programme de fauchage-élagage sur la commune de Bressuire et ses communes déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois – durée totale : 48 mois
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240412-DG_DEL_2024_072-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024